



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20190722-CONS-AG-19-068  
-DE  
Date de télétransmission : 30/07/2019  
Date de réception préfecture : 30/07/2019

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Conseil du 22 juillet 2019.*

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Avenant N°4 à la DSP Transport de voyageurs – Substitution d'un indice**

L'An Deux Mille dix-neuf, le 22 juillet à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 16 juillet 2019.

**PRESENTS :** Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique CARRIER, Thérèse LORENZI, Céline SIMONI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Etienne PERFETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Lucien NATALI	à	Jean-Jacques PADOVANI
Jean-Michel SAVELLI	à	Michel ROSSI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Pierre SAVELLI, Julien MORGANTI, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Catherine MEZZANA, Mattea LACAVE.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Avenant N°4 à la DSP Transport de voyageurs – Substitution d'un indice**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le contrat de délégation de service public passé le 27 décembre 2012 avec la Société des Autobus Bastiais et plus particulièrement son article 28.6 ;

Considérant que l'indice des travaux de salaire horaire des ouvriers- Transports et entreposage « série 001567387 » a été arrêté depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 ;

Considérant que cette substitution ne concerne que la contribution financière forfaitaire 2019 que verse la Communauté d'Agglomération de Bastia au délégataire ;

Considérant qu'il convient de procéder à la substitution de cet indice par la nouvelle série « 001052766 » avant le dernier versement de la contribution forfaitaire 2019 ;

Considérant le coefficient de raccordement entre les deux séries de 1,1340 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 15 juillet 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission Moyens, planification et transparence de l'action communautaire du 18 juillet 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

De procéder à la substitution de l'indice Salaire Horaire des Ouvriers Transports et entreposage « 001567387 » par la série Salaire « 010562766 », avec un coefficient de raccordement de 1,1340 ;

**APPROUVE**

Le projet d'avenant présenté en annexe ;

**OBJET : Avenant N°4 à la DSP Transport de voyageurs – Substitution d'un indice**

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

  
François TATTI